

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE & CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE

SESSION 2024

<u>Références</u>: décret n°2015-193 du 19 février 2015 et arrêté du 26 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 et Note de service du 29-11-2023.

Les épreuves se dérouleront le jeudi 30 mai 2024 à 15h00 pour le BIA et CAEA.

Les inscriptions se dérouleront du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024.

Les épreuves écrites s'effectuent sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM).

LE BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) :

1-Durée totale de l'épreuve obligatoire écrite : 2 heures 30, de 15h00 à 17h30.

2-Durée de l'épreuve facultative écrite d'anglais : 30 minutes, de 17h30 à 18h00

Les sujets de l'épreuve obligatoire et l'épreuve facultative sont nationaux.

La note de l'épreuve obligatoire est multipliée par un coefficient 5.

Pour l'épreuve facultative, seuls les points excédant 10 sur 20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire coefficientée.

Conditions d'inscriptions :

Cet examen sanctionne une culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Plus de condition d'âge.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) :

Durée totale de l'épreuve écrite d'admissibilité: 3 heures

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité est national. Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

<u>L'épreuve orale d'admission</u> se compose de deux parties :

- <u>1ère partie</u>: (60 minutes de préparation et 30 minutes de présentation) présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (soixante minutes de préparation et trente minutes de présentation) Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels;
- ➡ <u>2^{ème} partie</u> (durée 30 minutes): entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles.

3 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

L'inscription se fait en trois étapes sur le site internet de l'académie de Mayotte avec le lien suivant :

https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat

- ➤ La création et l'activation d'un compte utilisateur
- ➤ L'inscription
- ➤ La confirmation d'inscription

POUR LES CANDIDATS SCOLAIRES

Les inscriptions des candidats scolaires seront enregistrées par les établissements via le portail <u>ARENA</u>:

- cliquer sur - accès au portail, puis dans la rubrique -examens et concours, gestion des candidats (CYCLADES).

Les identifiants de connexion sont les identifiants de messagerie académique du chef d'établissement.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la DEC par courriel, à l'adresse suivante : dec@ac-mayotte.fr ou par téléphone : 0269 61 89 83

Les confirmations et pièces justificatives sont à insérer directement via l'application Cyclades. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en point entiers.

La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire.

L'évaluation de l'épreuve orale s'effectuera à partir de la grille fournie en annexe.

Certaines conditions de dispense(s) d'épreuve(s) sont prévues selon l'annexe 1.

Conditions d'inscriptions :

Cet examen est ouvert aux étudiants ou professeurs ayant suivi des études, en formation initiale ou continue, et souhaitant participer à un enseignement dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

3 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

Merci de nous contacter par mail afin qu'on puisse vous faire parvenir les dossiers d'inscriptions des candidats désirant se présenter à l'examen CAEA.

Gestionnaire: Monsieur HOUMADI Ahmed

Téléphone : 0269618983 Courriel : dec@ac-mayotte.fr

Les dossiers d'inscription dûment complétés sont à retourner à la Division des Examens et Concours au plus tard le 13 mars 2024 avec les pièces justificatives.